



Cancers et incinérateurs : l'enquête-vérité

Pollution | dimanche, 6 avril 2008 | par Philippe Bornard

C'est une bombe, mais à retardement : l'Institut national de Veille Sanitaire (InVS), a mis en ligne discrètement, le 27 mars, les résultats inquiétants d'une enquête très fouillée sur les risques accrus de cancers pour les populations ayant vécu près d'un incinérateur d'ordures ménagères. Le constat est accablant : il y a davantage de cas...

Le ministère de sa santé n'en a pas fait grand cas : le rapport de l'InVS, [consultable sur le site](#) de cet organisme, restait introuvable sur celui du ministère à la date du 6 avril. Peut-être ne faut-il pas remuer ces sujets « anxigènes » ou réveiller des scandales oubliés... Ce silence est d'autant plus étonnant que l'InVS écrit, à la page 126 de son rapport : « Il est recommandé de diffuser largement les résultats obtenus de manière accessible au grand public ». De plus, la ministre Roselyne Bachelot connaît très bien le dossier : c'est elle qui, ministre de l'environnement en 2002, avait sommé les préfets de fermer les incinérateurs les plus polluants.

Une enquête menée sur 10 ans et 4 départements

Cette étude de l'InVS mérite pourtant le détour : il s'agit de la première enquête de grande ampleur menée sur le sujet. Elle a permis de remonter le temps, sur 10 ans (1990-1999) dans quatre départements (Isère, Haut-Rhin, Bas-Rhin et Tarn) avec 16 incinérateurs. La santé de 2,5 millions d'habitants a été passée au peigne fin et 135 000 cas de cancers ont été analysés entre 1990 et 1999. Fin 2006, l'InVS avait publié des premiers éléments de cette méga-enquête. Ils étaient déjà inquiétants, sans être encore très fiables.

Les résultats définitifs, plus alarmants, ont surpris mêmes les plus avertis : le fait avoir vécu tout près d'un incinérateur pendant 10 à 25 ans entraîne un risque accru de cancer, de + 4 %. Les femmes sont plus touchées : tous cancers confondus, le risque est accru pour elles de 6%.

Confirmation pour des cancers De Seveso aux œufs shootés à déjà suspectés la dioxine

Certains cancers sont particulièrement en cause. Ainsi, pour le sarcome du tissu mou (STM), le risque accru est de + 22 %, hommes et femmes confondus. Le STM est un cancer rare, déjà repéré par les scientifiques comme pouvant traîner à l'ombre des incinérateurs. Cette étude confirme la suspicion. L'autre cancer également suspecté est le lymphome malin non hodgkinien (LMNH) : il affiche, ici, une surfréquence de + 12 %. Ces deux fautifs avaient déjà été signalés par le professeur Jean-François Viel, s'attirant des remarques acerbes de certains experts. Dès 2000, cet épidémiologiste du CHU de Besançon avait constaté qu'il y avait 2,3 fois plus de cas de LMNH dans les populations qui vivaient sous le panache de fumée de l'incinérateur de Besançon (lire l'encadré).

Les polluants cancérigènes qui sortent des cheminées des incinérateurs - dioxines de triste mémoire avec la catastrophe de Seveso et l'agent orange dispersé au Vietnam et PCB - sont suspectés depuis longtemps de provoquer plusieurs cancers parmi lesquels deux types de cancers relativement rares : le sarcome du tissu mou (STM) et le lymphome malin non hodgkinien (LMNH).

En octobre 2007, le professeur Jean-François Viel a fait sensation en annonçant que des œufs de poule autour de l'incinérateur de Besançon étaient contaminés à la dioxine. Or la dioxine infiltre les sols et peut y rester pendant 100 ans.

Viel a bouclé la boucle, en mettant bout à bout l'ensemble de ses études et celles de ses confrères. Tout près de l'incinérateur de Besançon, il existe bien une zone (sous le vent) qui cumule les sols les plus contaminés par les dioxine, les œufs les plus « dioxinés » et le taux de surfréquence le plus élevé du cancer évoqué plus haut, le LMNH.

Le cancer du sein, évoqué pour la première fois

La force - et l'aspect troublant - de l'étude, c'est que tous les résultats vont dans le même sens. Un risque accru a été découvert pour pratiquement tous les types de cancers : + 16 % pour les myélomes multiples et les cancers du foie. Et + 9 % pour le cancer du sein. L'InVS souligne que ce dernier résultat est nouveau et surprenant, inconnu de la communauté scientifique à ce jour, à tel point que l'Institut n'avait pas du tout prévu, au départ, d'enquêter sur ce cancer. Il l'a ajouté par la suite.

La pollution des incinérateurs, suspect probable

Prudent, l'InVS met en garde : le lien de cause à effet n'est pas scientifiquement prouvé entre l'augmentation des cancers et l'exposition aux rejets des incinérateurs. Mais, vu la convergences des études sur le sujet, on s'en rapproche tout de même ! Les auteurs du rapport l'expliquent à leur façon, à la page 125 : l'enquête de l'InVS « complète un faisceau d'arguments solides en faveur du rôle causal des expositions environnementales aux émissions atmosphériques d'incinérateurs d'ordures ménagères sur l'incidence de certains cancers ». C'est un peu du Dali, mais cela va mieux en le disant.

Des cancers 30 ans après

Enfin, l'InVS précise qu'il a pris en compte une période de latence de 5 ans pour les leucémies et de 10 ans pour tous les autres cancers. Or 5 et 10 ans, c'est court. Autrement dit, tous les cancers n'ont pu être comptabilisés dans l'étude, car ils ne sont pas encore déclarés. « Il y a de forts risques que les résultats sous-estiment la réalité », souligne le Cniid, association de militants anti-incinération, avant d'ajouter : « le pic d'apparition des cancers n'est ainsi peut-être pas atteint ».

L'InVS le confirme dans son langage technique : « La période d'observation de notre étude ne pourrait correspondre qu'au début de la période de surincidence induite par l'exposition aux émissions d'incinérateurs ». Les cancers peuvent apparaître 30 ans après l'exposition à certaines substances. On ne peut être plus clair.

Une secousse pour les industriels

Cette étude a de quoi secouer le monde de l'incinération. Certes, les normes de rejets, imposées depuis janvier 2006, sont beaucoup plus strictes. « On peut, dès lors, s'attendre à une diminution du risque de cancer chez les populations exposées aux niveaux actuels d'émission » précise l'InVS. Mais la pollution des sols reste, elle, importante et certains exploitants pourraient, sait-on jamais, être interrogés sur le passé.

Petit rappel historique : en 1994, le ministre Michel Barnier (il était alors en charge de l'environnement et président du conseil général de Savoie) avait écrit au commissaire européen pour l'enjoindre de ne pas durcir la législation sur les incinérateurs, parce que les industriels risquaient de pas s'en remettre. La commission avait quand même imposé de nouvelles normes.

Le gouvernement français avait du fermer en catastrophe celui de Gilly-sur-Isère en octobre 2001, déclenchant une enquête judiciaire, qui s'est achevée par un non-lieu fin 2007, au grand dam des associations de riverains qui avaient porté plainte. Plusieurs dizaines d'autres unités ont dû être fermées dans la foulée. Certaines de ces installations étaient des barbecues géants à ciel ouvert et crachaient des dioxines à gorge déployée : 750 fois plus que les normes à Gilly... Et 2260 fois plus que les normes à Maincy/Vaux-le-Pénil (Seine-et-Marne), record absolu !

La France a été condamnée en 2002 par la Cour européenne de justice pour n'avoir pas fait respecter la réglementation sur les émissions de dioxine des incinérateurs.

Restée championne de l'incinération, avec 128 installations en fonctionnement, la France ne souhaite pas vraiment ranimer les vieux démons, avec ces enquêtes sanitaires. D'autant qu'une quinzaine de nouveaux incinérateurs sont en projet, suscitant déjà de vives oppositions locales : en Corse (projet abandonné récemment) ; à Marseille/Martigues ; à Clermont-Ferrand, où 500 médecins viennent de manifester. Lors du Grenelle de l'environnement, les associations ont réclamé, en vain, un moratoire.

Cette étude ne tombe vraiment pas bien.